



Assemblée générale

Soixante-septième session

43^e séance plénière

Mercredi 28 novembre 2012, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Román-Morey
(Pérou), Vice-Président, assume la présidence*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 14, 113 et 119 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et dans les domaines connexes

a) Notes du Secrétaire général (A/67/82
et A/67/270)

b) Projet de résolution (A/67/L.25)

**Suite donnée aux textes issus du Sommet
du Millénaire**

a) Rapports du Secrétaire général (A/67/201
et A/67/257)

b) Note du Secrétaire général (A/67/373)

**Réforme de l'Organisation des Nations
Unies : mesures et propositions**

M. Och (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer la grande satisfaction de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport annuel (A/67/257) intitulé « Accélérer la réalisation des

objectifs du Millénaire pour le développement: options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 ». Je crois que nos débats, reposant sur un examen et une évaluation approfondis et exhaustifs de ce qui a été réalisé et des objectifs qui demeurent hors de portée, feront émerger de nouvelles idées sur la manière dont nous pouvons intensifier nos efforts en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre les autres textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

Comme nous pouvons le constater dans le rapport, la communauté internationale doit prendre des mesures ciblées et renforcées pour alléger le fardeau de ceux qui se trouvent dans le besoin, et mettre rapidement en œuvre tous les engagements pris au titre des partenariats mondiaux de développement afin d'étayer les efforts nationaux, en particulier les engagements pris dans les domaines de l'aide, du commerce, de l'allègement de la dette et de l'accès aux nouvelles technologies. D'après le rapport du Secrétaire général, cela signifie qu'il faudra plus que doubler les flux de l'aide publique au développement de manière à atteindre l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU.

Nous devons faire preuve d'esprit d'innovation et trouver les moyens de faire davantage avec des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ressources limitées. Lorsque nous nous efforçons d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons prendre en compte les résultats des enquêtes et études entreprises par les divers organismes et centres de recherche des Nations Unies. À cet égard, selon un rapport publié cette année par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population – *L'état de la population mondiale 2012* –, garantir l'accès à la planification familiale volontaire pour tous dans les pays en développement permettrait de réduire les coûts des soins de santé maternelle et néonatale de 11,3 milliards de dollars par an. Le rapport souligne également que la planification familiale est plus qu'un simple problème économique, et qu'elle est liée aux droits de l'homme et à l'accès à l'éducation. Il estime en outre que 3 millions de bébés de moins mourraient dans leur première année de vie si 120 millions de femmes de plus avaient accès à la planification familiale.

Ma délégation tient également à exprimer sa gratitude au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le rapport publié sous la cote A/67/373, qui a été préparé et soumis pour examen au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ». Ce rapport affirme que les maladies non transmissibles sont un danger pour la population et l'équilibre budgétaire de tous les pays, et qu'il faut agir davantage, partout et en collaboration avec toutes les parties prenantes. Le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/CONF.216/16), constate également que le fardeau que les maladies non transmissibles représentent à l'échelle mondiale figure aujourd'hui parmi les principaux obstacles au développement.

Il est évident que le rôle et la responsabilité de relever le défi de maladies non transmissibles incombent au premier chef aux gouvernements. Mais la complexité des problèmes que posent ces maladies appelle à des actions de nature multisectorielle et à des partenariats extérieurs aux gouvernements et impliquant de nombreuses parties. Ma délégation estime donc que les cinq modèles de partenariats mondiaux de lutte contre les maladies non transmissibles proposés dans le rapport doivent être dûment pris en considération.

Le rapport fournit des exemples intéressants d'actions intersectorielles des gouvernements visant à réduire les facteurs de risque de maladies non transmissibles, qui sont le tabagisme, l'inactivité

physique, l'abus de l'alcool et un régime alimentaire malsain. Selon le rapport, une enquête menée par l'OMS en 2010 a révélé que 86 % des pays ont noué une forme quelconque de partenariat ou de collaboration pour mettre en œuvre des activités en ce sens. Quatre-vingt-trois pour cent des pays luttent contre le tabagisme, 81 % contre le diabète, 77 % contre les régimes alimentaires malsains, 77 % contre le cancer et 75 % contre l'inactivité physique.

En Mongolie, des efforts particuliers sont actuellement déployés pour réduire les risques d'abus de l'alcool, qui a de graves conséquences pour notre pays et pour la santé des générations futures. C'est devenu l'un des principaux facteurs entraînant des accidents, notamment de la circulation, des crimes, la violence et le chômage. Des études menées en Mongolie ont montré que l'abus de l'alcool était également associé à la pauvreté. Les mesures prises à cet égard comprennent, entre autres, la promotion nationale d'une sensibilisation du public aux effets de la consommation d'alcool et une augmentation des taxes sur l'alcool. En 2011, le Président de la Mongolie a lancé un appel à s'abstenir d'alcool, qui a reçu un large appui de la part du Gouvernement, du secteur sanitaire privé et des organisations de la société civile.

Je tiens à informer l'Organisation que, l'an dernier, lors de la Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, la Mongolie a soumis l'idée de rédiger une convention internationale sur le contrôle de la consommation d'alcool, à l'instar de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Nous espérons sincèrement que cette idée sera dûment prise en considération dans le cadre de l'OMS dans les années à venir. Mon gouvernement demeure fermement résolu à coopérer sur cette question.

Tout en accélérant nos efforts en vue d'atteindre dans le monde entier tous les objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons également travailler au programme de développement des Nations Unies après 2015. Ma délégation apprécie sincèrement les mesures prises par le Secrétaire général à cet égard. Nous pensons que le travail de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de cette question contribue grandement au processus actuel de consultation à divers niveaux.

Quatre volets fondamentaux et interconnectés qui ont été proposés par l'équipe de travail peuvent servir de base pour définir les objectifs et cibles de futurs programmes de développement. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, pour contribuer à

la mise en œuvre du programme, le partenariat mondial pour le développement devrait être renforcé en tant que responsabilité partagée par tous les pays et impliquant tous les acteurs, dans un cadre de responsabilisation bien défini. Nous attendons également avec impatience le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le sujet, qui sera publié en 2013.

En outre, nous pensons que le programme de développement pour l'après-2015 doit refléter de manière appropriée un développement économique plus écologique et plus durable afin de répondre au besoin largement partagé de concevoir un programme de développement mondial unique et unifié au cœur duquel se situe le développement durable. Nous sommes également d'accord avec l'observation selon laquelle nous devons nous doter d'un processus ouvert, transparent et sans exclusive, avec une participation impliquant de nombreuses parties par le biais d'instances nationales, régionales et mondiales, d'autres processus intergouvernementaux et de réunions extraordinaires de l'Assemblée générale sur le développement. À cet égard, nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats de la manifestation spéciale qui sera convoquée pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en septembre 2013.

Notre réalisation nationale des OMD est attestée par notre quatrième rapport national, lequel souligne que 77,9 % des objectifs ont été atteints, ce qui insufflé une dynamique positive au développement du pays.

Malheureusement, une régression est observée s'agissant de plusieurs objectifs, dont certains, selon les prévisions, ne seront pas atteints si le rythme actuel se maintient. Il s'agit notamment du premier objectif du Millénaire pour le développement, sur la réduction de moitié de la pauvreté, et du septième objectif, concernant la préservation de l'environnement et l'élimination de la pollution. Ces deux thèmes sont désormais des sujets de préoccupation pour chaque Mongol. Il convient maintenant d'intensifier les mesures nationales et de se concentrer davantage sur le partenariat multilatéral. En outre, la mise en œuvre de notre stratégie nationale de développement global à l'horizon 2021, axée sur les OMD, devrait jeter les bases d'un développement renforcé, inclusif, équitable et durable en Mongolie au-delà de 2015.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la forte détermination de ma délégation à travailler de concert avec les autres États Membres afin de consolider le système des Nations Unies, de manière qu'il reste

un vecteur efficace de promotion de l'agenda de développement dans le monde entier pour les prochaines années.

M. Wangchuk (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je limiterai mes observations au point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », et au suivi de la résolution 65/309.

L'objectif fondamental de toute personne est de mener une vie épanouissante, chargée de sens, et heureuse. C'est d'ailleurs ce qui nous rend humains. Il est donc approprié que, le 19 juillet 2011, avec l'adoption unanime de la résolution 65/309, intitulée « Le bonheur : vers une approche globale du développement », l'Assemblée ait décidé qu'il était temps de considérer la quête du bien-être et du bonheur comme un objectif fondamental à caractère universel qui unit toute l'humanité dans une vision commune et dans la quête d'une approche globale, durable et sans exclusive du développement.

Il y a quelques mois, l'Assemblée générale a également proclamé le 20 mars Journée internationale du bonheur (résolution 66/281). Cette journée donne à l'humanité la possibilité de célébrer les précieuses composantes qui rendent la vie digne d'être vécue, et de tendre vers le bonheur véritable.

Comme la résolution 65/309 lui en a donné mandat, le Bhoutan a eu l'honneur d'accueillir, le 2 avril, au Siège de l'ONU, une réunion sur le thème « Bonheur et bien-être : définition d'un nouveau modèle économique ». Cette table ronde a réuni 800 esprits d'exception, parmi lesquels des dirigeants mondiaux, des universitaires et des citoyens concernés, tous animés de la nécessité urgente de s'orienter vers une voie mondiale qui privilégie le bien-être et le bonheur humains.

Conformément à la recommandation faite à l'issue de cette réunion, S. M. le Roi Jigme Khesar Namgyel Wangchuck a créé un groupe de travail international composé de 50 penseurs éminents provenant du monde entier. Ils ont reçu la responsabilité cruciale de préciser les détails de la nouvelle approche du développement proposée dans les deux années à venir. Parallèlement, Sa Majesté le Roi a également formé un comité de pilotage national afin d'orienter et d'appuyer le processus.

Le groupe de travail va définir et préciser les quatre thèmes, à savoir le bien-être et le bonheur, la viabilité écologique, une répartition équitable et une utilisation efficace des ressources. Il préparera un rapport détaillé sur la manière dont cette nouvelle approche du développement peut fonctionner en pratique. Il étudiera également les systèmes de comptabilité et d'évaluation, les mécanismes de réglementation et financiers, et les modalités commerciales, institutionnelles et de gouvernance. Nous sommes convaincus que ses conclusions viendront s'ajouter et contribueront aux efforts en cours du Groupe de personnalités de haut niveau et du groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable, ainsi que le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015.

Nous accueillons avec satisfaction la note du Secrétaire général sur la quête du bien-être et du bonheur, note disponible sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales. Nous estimons que le nombre d'initiatives entreprises par les États Membres et les organisations internationales est tout particulièrement encourageant.

Le Bhoutan reste pleinement résolu à promouvoir une civilisation humaine viable à long terme et progressiste, dans un environnement sûr et pacifique. Pour avancer sur cette voie, le Bhoutan est prêt à continuer de partager ses expériences et ses réalisations modestes en matière de développement.

À cet égard, le Bhoutan voudrait lancer un projet de résolution de procédure sur le bien-être et le bonheur, en séance plénière de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Le projet de résolution cherchera à faire qu'un nouveau point subsidiaire sur le sujet soit ajouté au titre de la question du développement durable. Nous espérons obtenir l'appui précieux de l'Assemblée pour adopter une résolution par consensus, afin de mieux refléter l'importance de l'objectif universel que constitue, pour tous les êtres humains, la quête du bien-être et du bonheur.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui concernant le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/201. Pour commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général et le féliciter de son rapport très informé et bien analysé sur le renforcement des mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

Lorsque nous avons créé l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) l'an dernier, en application de la résolution 64/289, nous espérons qu'elle serait une entité ambitieuse, axée sur les résultats et dynamique, qui ferait avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme dans le monde entier. Aujourd'hui, alors que nous approchons du premier anniversaire de son entrée en fonctions, ma délégation se félicite des étapes significatives qu'ONU-Femmes a déjà franchies pendant cette période brève, sous la direction énergique de M^{me} Bachelet.

Les différentes manières dont ONU-Femmes a réussi à influencer sur l'évolution des politiques dans le monde, qu'il s'agisse du droit des femmes dans les pays en développement, des services à l'intention des personnes ayant survécu à des violences sexistes dans les territoires palestiniens occupés ou de la défense des droits des femmes autochtones en Équateur, ont permis de franchir des étapes modestes mais significatives qui s'inscrivent dans une trajectoire brève mais importante.

En Asie du Sud, le travail accompli par ONU-Femmes, dans des domaines tels que la participation et les responsabilités politiques, l'autonomisation économique, la fin des violences contre les femmes et l'établissement de budgets annuels en tenant compte de la problématique hommes-femmes, a permis de mettre en place des facteurs critiques en matière d'élaboration de la politique nationale.

À cet égard, je voudrais faire officiellement part de la gratitude la plus sincère du Ministère indien compétent, le Ministère de la femme et du développement de l'enfant, envers ONU-Femmes, pour son partenariat actif et ses conseils constructifs au sein du groupe de travail portant sur la section de notre douzième plan concernant la liberté d'action et l'autonomisation des femmes. Son programme pour faire de l'égalité des sexes une réalité vécue trouve un écho dans l'approche politique globale du Gouvernement indien. Ce programme a été aussi exposé dans le douzième plan quinquennal de mon pays.

Travaillant en partenariat avec le Gouvernement indien, ONU-Femmes a permis à plus d'un demi-million de représentantes élues dans cinq États de l'Inde d'exercer leurs droits et d'améliorer leur compétences managériales grâce au programme de promotion du leadership politique des femmes en Inde et en Asie du Sud. D'ici à la fin de l'année, près de 365 millions d'Indiennes auront été autonomisées grâce

à ce programme, conçu pour renforcer les capacités de ces femmes. Elles possèdent maintenant le savoir et les compétences nécessaires pour participer à la gouvernance locale. Le programme d'ONU-Femmes sur le Dalit Women's Livelihood Accountability Initiative est considéré comme hautement efficace s'agissant de renforcer l'accès de femmes aux droits octroyés au titre du *Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act* (Loi sur la garantie nationale de l'emploi rural) et d'assurer les moyens de subsistance de nombreuses familles défavorisées.

En matière d'autonomisation politique, dans les États où la population est dominée par une large proportion de femmes, comme Bihar et Orissa, ONU-Femmes a aidé les femmes à se porter candidates et à gérer une campagne électorale lors des élections locales à Panchayat au moyen d'une campagne à laquelle ont contribué des partenaires de la société civile.

S'agissant des partenariats macropolitiques au sein du Gouvernement, l'appui d'ONU-Femmes aux mesures sexospécifiques en matière de budgétisation prises par le Ministère de la condition féminine et du développement de l'enfant a aussi aidé différents ministères à développer des compétences internes. Grâce aux programmes de formation d'ONU-Femmes et aux échanges permanents, plus de 500 fonctionnaires ont été formés à la budgétisation sexospécifique.

Cela fait bientôt deux ans qu'ONU-Femme est opérationnelle, et ma délégation note avec satisfaction les progrès réalisés par cette entité à mesure qu'elle intensifie ses opérations et exécute son mandat. Tout en étant tout à fait conscients que la tâche à remplir est énorme, ma délégation juge encourageants les progrès accomplis dans le rétablissement de l'Organisation des Nations Unies dans son rôle de chef de file en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sous la direction compétente de M^{me} Michelle Bachelet.

L'Inde compte plus de 500 millions de femmes, et nous sommes fermement convaincus qu'accorder à la femme la place qui lui revient dans la société est non seulement un impératif moral, mais aussi une condition préalable à la réalisation de la paix, de la prospérité et du développement durable.

Notre succès, largement reconnu, autonomisation politique des femmes est en train de changer la dynamique du pouvoir traditionnel bien ancré, tant dans les campagnes que dans les villes du pays. Les femmes occupent la place qui leur revient dans tous les secteurs

de la vie professionnelle et politique, allant des échelons les plus élevés de l'empire industriel à la fonction publique. Elles occupent les plus hauts postes en Inde, y compris, à présent, ceux de Président de la chambre basse du Parlement et de chef de l'opposition et, jusqu'à il y a quelques mois, celui de Président de l'Inde. Qui plus est, plus d'un million de femmes travaillent aujourd'hui dans des organes gouvernementaux où elles participent à la prise de décision sur une base quasi quotidienne.

Je voudrais terminer en réaffirmant la volonté indéfectible de l'Inde d'appuyer les efforts internationaux, régionaux et nationaux visant à assurer l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'intégration de la problématique hommes-femmes, tel que souligné dans le rapport du Secrétaire général. Nous assurons les membres que l'Inde ne manquera pas d'appuyer et de coopérer à la concrétisation de la vision commune des États Membres qui a motivé la création d'ONU-Femmes.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la résolution 57/32, en date du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union interparlementaire.

M. Johansson (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans le cadre du débat sur le point 113 de l'ordre du jour, « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ». En 2000, l'adoption de la Déclaration du Millénaire a suscité de grands espoirs. Et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ensemble d'engagements que chaque pays pouvait raisonnablement espérer atteindre en l'espace de 15 ans, en étaient un des points forts.

À trois ans seulement de la date butoir, force est de constater que le bilan est contrasté. Globalement, la réalisation de certains objectifs semble être en bonne voie, mais le tableau s'obscurcit dès que l'on regarde de plus près les résultats obtenus par beaucoup de pays. Alors que l'échéance de 2015 est si proche, nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller un seul jour; il nous faut à présent mettre les bouchées doubles.

Depuis quelques années déjà, l'Union interparlementaire (UIP) s'efforce de sensibiliser les parlements aux OMD. Nous le faisons dans nombre de débats et de résolutions, où le consensus est mis au service de divers objectifs. Mais il s'agit aussi de les aider à se donner les moyens de mieux contrôler l'action gouvernementale, d'adopter une législation porteuse et

de prendre des décisions budgétaires conformes aux priorités de développement du pays.

Tous les objectifs du Millénaire sont certes importants, mais nous avons choisi de nous attacher plus particulièrement à ceux qui concernent la santé. Il nous semble qu'en agissant sur la mortalité maternelle et infantile et le sur VIH/sida, on peut éliminer bien des obstacles. Attachés à l'objectif 3, relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, nous continuons à miser sur la promotion de la participation des femmes à la vie politique. Nous nous employons aussi à renforcer la coopération pour le développement, dans laquelle nous voyons un élément clef de la réalisation des OMD, voire de toute l'action menée en faveur du développement. Nous en voulons pour preuve notre engagement très actif au sein du Forum de la coopération pour le développement et, plus récemment, du Partenariat de Busan.

Enfin, et c'est peut-être l'essentiel, nous essayons de déterminer quels mécanismes institutionnels, commissions ou groupes parlementaires, pourraient aider les parlements à favoriser la réalisation des OMD grâce aux fonctions clefs qu'ils exercent en matière de contrôle, de législation et de représentation. Pour bon nombre de ces activités, nous avons travaillé en partenariat avec le système des Nations Unies et, en particulier, avec le Programme des Nations Unies pour le développement et sa Campagne du Millénaire.

Si l'accélération des résultats demeure primordiale en ce moment critique, il importe aussi de tirer les enseignements du passé, d'autant que la communauté internationale s'apprête à définir un nouveau cadre de développement pour l'après 2015. Du point de vue de l'UIP, la leçon la plus importante a sans doute été de voir que, lorsque les parlementaires sont associés d'emblée à l'élaboration des objectifs de développement, l'appropriation nationale et la responsabilisation de tous les intéressés s'en trouvent renforcées. L'appui que l'ensemble du processus législatif peut apporter à la mise en œuvre en sera lui aussi amélioré. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que, dans la résolution qu'elle a adoptée cette année sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, l'Assemblée générale a expressément invité les parlements à contribuer à l'élaboration de la prochaine génération d'objectifs de développement (résolution 66/261).

L'UIP s'est déjà attelée, avec les parlements, à trouver les moyens d'organiser la contribution des

parlementaires aux consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 qui sont en cours au niveau mondial et au niveau des pays. Nous saluons la création du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général, qui a déjà commencé ses travaux, ainsi que celle du Groupe de travail de l'Assemblée générale, qui devrait précisément s'intéresser à une nouvelle génération d'objectifs, les objectifs de développement durable. À l'appui de ces deux initiatives, nous projetons une série de consultations avec des parlementaires qui devraient, nous l'espérons, nous permettre d'insuffler la perspective parlementaire dans le débat.

Par ailleurs, l'UIP collabore avec la Campagne du Millénaire et d'autres partenaires des Nations Unies au niveau régional et sous-régional pour recueillir les vues des parlementaires, compte dûment tenu des particularités régionales. Des consultations ont déjà eu lieu en Afrique et sont en cours en Asie. Un autre jalon important sera la 128^{ème} Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en Équateur en mars. Nous nous pencherons sur un modèle socioéconomique qui envisagerait le développement en termes de bien-être et non plus seulement en termes de croissance économique. En coopération avec nos partenaires des Nations Unies, nous tirerons parti de l'Assemblée de Quito (Équateur) pour réaliser une enquête parmi les parlementaires et discuter de certains aspects du futur cadre de développement, pendant le débat général et dans le cadre d'ateliers spécialisés. En attendant, nous essayons de trouver des formules pratiques permettant d'associer les parlementaires aux consultations nationales prévues d'ici à mars 2013 ainsi qu'à un certain nombre de consultations électroniques en préparation dans divers organismes des Nations Unies. Tous ces efforts culmineront avec l'audition parlementaire qui se tiendra l'année prochaine à l'ONU, ici à New York, pendant laquelle des représentants de tous les parlements de la planète examineront les propositions concrètes qui devraient résulter des divers processus en cours dans le système des Nations Unies.

On peut s'attendre que les vues des parlements sur le contenu que devra avoir le programme de développement pour l'après 2015 seront, comme celles des gouvernements, extrêmement variées quant à leur portée et à leur contenu. Cependant, une idée maîtresse s'est déjà dégagée de nos discussions, celle du rôle central que jouent la démocratie et la coopération en faveur du développement. La question du développement n'est pas seulement économique, elle est aussi politique. Les disparités dans l'accès et la participation à la prise

de décision, souvent dues à une répartition inégale des revenus et des richesses, à des politiques agressives où le gagnant remporte tout et à d'autres déséquilibres, expliquent bien des échecs en matière de développement. Parce que la gouvernance démocratique doit sous-tendre tous les aspects de la politique de développement, elle doit trouver à s'exprimer dans les objectifs de développement durable, assortis d'indicateurs et d'objectifs clairs, qui seront adoptés. Nous comptons présenter à l'Assemblée générale, le moment venu, quelques propositions dans ce sens.

Non moins importante, la question du financement. Le cadre de développement pour l'après-2015 doit s'accompagner d'engagements financiers clairs. On sait que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été gênée par l'insuffisance, tant qualitative que quantitative, des financements; ainsi, le succès des futurs objectifs de développement durable dépendra de ce qui sera retenu à la place de l'actuel huitième objectif du Millénaire pour le développement. Ce nouvel objectif, quelle qu'en soit la formulation, devra tenir compte de la multiplicité des acteurs et des flux financiers, tant publics que privés, qui interviennent dans la coopération en faveur du développement.

Pour conclure, les trois prochaines années seront décisives non seulement en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont au cœur de la Déclaration du Millénaire, mais aussi pour le projet commun que nous dessinerons pour l'avenir. Comme il est apparu clairement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio en juin dernier, la planète se trouve à la croisée des chemins et ce, à plus d'un titre. Il faudra garder le cap et prendre des décisions très difficiles. L'Assemblée peut compter sur l'appui de l'UIP.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la résolution 58/83 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 2003, je donne à présent la parole à l'observateur de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

M. Tommasoli (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) (*parle en anglais*) : L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale félicite la Mongolie du rôle moteur qu'elle a joué pour promouvoir le projet de résolution sur l'enseignement de la démocratie (A/67/L.25) et se félicite de son examen et de son adoption. Nous appuyons fermement le projet de résolution qui encourage les États

Membres à inscrire l'enseignement de la démocratie dans les normes d'éducation nationales et à élaborer des programmes nationaux et infranationaux, ainsi que des activités pédagogiques scolaires et extrascolaires. Par ailleurs, compte tenu de la mobilité des élèves, des cadres institutionnels régionaux existants en matière d'enseignement et du manque d'uniformité des programmes d'enseignement, il faut aussi renforcer la coopération et la collaboration dans le domaine de l'enseignement de la démocratie au niveau régional.

De solides études ont montré que ceci peut favoriser l'autonomisation des citoyens et leur participation à la vie politique et à la prise de décision à tous les niveaux. Notre expérience, ainsi que le travail de nombreux fonds, institutions et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, a montré qu'investir dans l'enseignement est important tant pour la démocratie que pour le développement. C'est peut-être la façon la plus efficace d'avoir en même temps un impact sur le développement humain et de consolider les institutions et les processus démocratiques.

Cette cette assertion peut être vérifiée sous deux perspectives différentes mais liées : le droit à l'éducation et le pouvoir de transformation de l'éducation pour le développement de la gouvernance démocratique. S'agissant de la première perspective, chaque constitution démocratique consacre et garantit le droit à l'éducation. Il s'agit là d'un élément fondamental permettant de vérifier que les droits économiques et sociaux sont garantis également pour tous. Par exemple, la méthode d'évaluation de l'état de la démocratie mise au point par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et appliquée par des groupes citoyens et des organisations dans plus de 20 pays comporte une question sur le droit à l'éducation dans un pays donné. Elle cherche à évaluer le degré de participation et d'inclusion du droit à l'éducation, notamment l'éducation sur les droits et les responsabilités des citoyens. Comme nous avons pu le remarquer lors des débats sur les réformes constitutionnelles qui accompagnent les transitions politiques, notamment dans le monde arabe, la dimension constitutionnelle du droit à l'éducation est l'une des questions les plus importants qui sont abordées. Cela a un effet direct sur le concept inclusif de la citoyenneté, en particulier en termes d'égalité des sexes.

La deuxième perspective – le pouvoir de transformation de l'éducation – est particulièrement importante pour le renforcement de la démocratie et

l'appui à la démocratie. Dans le domaine des élections, cela a un effet direct sur les valeurs, les pratiques et les comportements démocratiques. En fait, l'enseignement de la démocratie est directement lié à l'éducation des électeurs et contribue donc à l'une des formes les plus visibles et traditionnelles de participation démocratique. Mais il est tout aussi important dans d'autres domaines du renforcement de la démocratie, tels que l'appui aux parlements et le développement des partis politiques. En effet, l'enseignement de la démocratie et la consolidation d'une culture constitutionnelle démocratique influencent les institutions et la teneur du dialogue démocratique entre les acteurs politiques. Cela devrait contribuer en fin de compte à la prise de mesures efficaces par le parlement et le gouvernement dans un cadre démocratique transparent.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, en partenariat avec l'ONU et d'autres acteurs internationaux, a développé un programme de formation mondial sur les processus électoraux, connu sous le nom de Building Resources for Democracy, Governance and Elections (BRIDGE), qui est largement utilisé, lors de transitions politiques, pour former les administrateurs électoraux en utilisant des techniques pédagogiques pour adultes. Ce n'est pas par hasard que l'un des modules clefs de BRIDGE est consacré à l'éducation civique et porte sur des questions telles que la logique derrière la participation des citoyens aux processus démocratiques ; les stratégies pour renforcer la participation de groupes et de bénéficiaires clefs tels que les jeunes, les médias, les femmes et les personnes handicapées ; et les techniques pour identifier les différents besoins en matière d'enseignement de tous les acteurs qui participent aux processus d'éducation civique en s'intéressant à la fois à l'éducation civique dispensée dans les communautés et à celle dispensée dans les écoles. Cet exemple souligne l'importance de l'éducation des adultes, en plus de l'enseignement scolaire, pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui. En fait, l'enseignement de la démocratie se fait tout au long de la vie.

Pour terminer, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale se félicite que le projet de résolution reconnaisse que l'éducation est essentielle au renforcement des institutions démocratiques, à la réalisation des droits de l'homme et de tous les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le contexte des objectifs du

Millénaire pour le développement, l'éducation ouvre des portes à divers niveaux. Dans le même temps, l'éducation est également l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, avec des indicateurs et des cibles spécifiques, et un facteur essentiel de la consolidation et du développement des institutions démocratiques et de la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale pense qu'il faut mettre davantage l'accent sur les liens entre éducation, institutions démocratiques et objectifs du Millénaire pour le développement lors des débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale est attaché au renforcement de son partenariat avec l'ONU pour promouvoir l'enseignement de la démocratie.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le projet de décision A/67/L.25, intitulé « Enseignement de la démocratie ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de décision A/67/L.25, intitulé « Enseignement de la démocratie », je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes des paragraphes 7 et 9 du projet de résolution, l'Assemblée générale inviterait le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, en collaboration étroite avec les États Membres, à solliciter les vues des gouvernements, des organismes et programmes des Nations Unies, de la société civile et des autres détenteurs de mandats des Nations Unies concernés, afin de faire figurer dans le prochain rapport qu'il lui présentera, à sa soixante-neuvième session, un exposé sur les mesures prises par les États Membres dans le domaine de l'enseignement de la démocratie; et inviterait les gouvernements, les institutions et organismes des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à intensifier leurs efforts en vue de promouvoir l'enseignement de la démocratie, et prierait le Secrétaire général, eu égard à l'obligation qui lui est

faite d'établir des rapports, de lui rendre compte, à sa soixante-neuvième session, de l'application de

La demande de documents figurant aux paragraphes 7 et 9 viendra s'ajouter au volume de travail lié à la documentation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ce qui correspond à un montant estimatif de 113 000 dollars, qui serait inscrit dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Par conséquent, l'adoption du projet de résolution A/67/L.25 n'entraînerait l'ouverture d'aucun crédit additionnel au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.25.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du

projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/67/L.25, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Autriche, Belgique, Costa Rica, Chypre, République tchèque, Estonie, France, Grèce, Islande, Irlande, Lettonie, Mexique, Monaco, Monténégro, Nigéria, Norvège, Pérou, République de Corée, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Thaïlande, Tunisie et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.25?

Le projet de résolution A/67/L.25 est adopté (résolution 67/18).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 14, 113 et 119 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 55.